



COMPTE RENDU SUCCINCT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 31 mars 2022 à 18h00

L'an **deux-mille-vingt-deux** et le **31 mars à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents :

Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Fabrice VIGINIER.

Avaient donné procuration :

Marie-Clémentine HERRE à Olivier CAPELL, Evelyne CANOVAS à Anne MAURAN, Marc MARTI à Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ à Emmanuelle FRADET.

Était absent : /

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Alexandre ORTIZ--BODIOU, secrétaire de séance.



N° 1 - Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2021

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 21 décembre 2021.

N° 2 - Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 27 janvier 2022.

N° 3 - Installation de Monsieur Fabrice VIGINIER en qualité de Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Fabrice VIGINIER, en qualité de Conseiller Municipal, en 27^{ème} position.

N° 4 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

N° 5 - Création du budget annexe M4 «Parkings et stationnements»

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à la majorité des membres présents et représentés participant au vote, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Cédric CASTELLAR, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ), la création d'un Budget annexe « Parkings et stationnements », soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, assujetti à la TVA et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

N° 6 - Attribution d'une subvention pour un séjour pédagogique

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 350 € au Lycée Christian Bourquin d'Argelès-sur-Mer pour financer un voyage scolaire à Strasbourg-Verdun et Paris du 27 mars 2022 au 02 avril 2022 sur le thème « Lieux de mémoire, lieux de pouvoirs ».

N° 7 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention conclue entre la FDI SACICAP, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris et les 15 Communes membres de l'EPCI, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022, relative à la mise en place d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge travaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document relatif à ce dossier.

N° 8 - Réhabilitation et valorisation culturelle et touristique du site du Phare du Cap Béar sur la Commune de Port-Vendres - Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal **PRONONCE un avis favorable**, à l'unanimité, pour le dossier soumis à enquête publique, concernant la Réhabilitation et la valorisation culturelle et touristique du site du Phare du Cap Béar sur la Commune de Port-Vendres.

N° 9 - Acquisition de terrain - GFA DOMAINE DU MAS BLANC- AK 214

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain ci-après appartenant au G.F.A. Domaine du Mas Blanc :
 - o Route des Mas, lieudit « Can Reig » cadastré section AK n° 214 d'une contenance de 8 100 m² ;
- **PRECISE** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 6 € (six euros) le m²,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge intégrale de la collectivité publique acquéreuse,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N° 10 - Groupement de commandes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de constituer, avec les communes d'Argelès-sur-Mer, Bages, Cerbère, Laroque des Albères, Montesquieu des Albères, Ortaffa, Palau Del Vidre, Port Vendres, Saint

André, Saint Génis des Fontaines, Sorède, Villelongue Dels Monts et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, un groupement de commandes dans le domaine de la formation hygiène et sécurité à destination du personnel de nos collectivités,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes et toutes les pièces afférentes à ce groupement,
- **DÉSIGNE** la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris – CCACVI - en tant que coordonnateur, et sera donc chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles en vigueur relative aux marchés publics. Le coordonnateur organisera l'ensemble des opérations de sélection d'un ou des cocontractants.

N° 11 - Modification du tableau des effectifs - Port de plaisance

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au tableau des effectifs du Port de plaisance.

N° 12 - EPIC Office de Tourisme - Approbation du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 de l'EPIC Office de Tourisme, tel que voté par le Comité de Direction, lors de sa séance du 15 décembre 2021, qui s'équilibre en section d'exploitation à **540 095.00 €** (cinq cent quarante mille quatre-vingt-quinze euros) et en section d'investissement à **39 300.00 €** (trente-neuf mille trois cents euros).

N° 13 - EPIC Office de Tourisme - Approbation du Budget annexe Camping Municipal La Pinède 2022

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget annexe Camping Municipal La Pinède 2022, de l'EPIC Office de Tourisme, tel que voté par le Comité de Direction, lors de sa séance du 15 décembre 2021, qui s'équilibre en section d'exploitation à **838 800.00 €** (Huit cent trente-huit mille huit cents euros) et en section d'investissement à **492 800.00 €** (quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cents euros).

N° 14 - Relevé de Décisions de janvier et février 2022

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

Décision n° 001/2022 :

Convention d'utilisation gratuite d'une salle située dans l'immeuble Bartissol pour l'association les Archers des Albères représentée par Monsieur Stéphane GOUPIL pour la saison 2021 - 2022

Décision n° 002/2022 :

Attribution de marché : Fourniture et livraison de tapis ou coussins de fleurs prêts à poser 2022-2025 à l'EARL DES VILLASSOLS - BP 5 - 13160 CHATEAURENARD pour un montant H.T. de 106 178.04 €

Décision n° 003/2022 :

Convention d'utilisation gratuite d'une salle située dans l'immeuble Bartissol pour l'association Bowling Club Banyulenc représentée par son Président Monsieur Michel VALERO pour la saison 2021 – 2022.

Décision n° 004/2022 :

Convention d'utilisation gratuite d'une salle située dans l'immeuble Bartissol pour l'association Tennis de Table représentée par son Président Monsieur Christophe FUMAT pour la saison 2021 – 2022.

Décision n° 005/2022 :

Convention de mise à disposition du gymnase Jacques MORET pour l'association Banyuls Handball représentée par son Président Jean-François LAFFON pour la saison 2021 – 2022.

Décision n° 006/2022 :

Signature du devis de l'associacio Tramuntakada - Figuières, d'un montant de 1 050,00 € prestations dimanche 27 mars 2022 et samedi 2 avril 2022 - Carnaval

Décision n° 007/2022 :

Le contrat de dératisation est arrivé à échéance 31/12/2021. La ville pour des raisons de protection et de salubrité de l'espace public renouvelle le contrat à partir du 1er janvier 2022 avec la société Ecolab Pest France pour une période de trois ans.

Décision n° 008/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public locaux à usage d'exposition Artistique ou Artisanale au Port de plaisance - local N°4 avec Mme LEBRET Chantal pour y exercer son activité artistique durant une période de 3 ans, pour un loyer mensuel de 131.25 € pour l'année 2022.

Décision n° 009/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public locaux à usage d'exposition Artistique ou Artisanale au Port de plaisance - local N°19 avec Monsieur.HULIN Louis pour y exercer son activité artistique durant une période de 3 ans, pour un loyer mensuel de 127.50 € pour l'année 2022.

Décision n° 010/2022 :

Demande d'aide financière pour l'aménagement d'un Pumptrack (piste en boucles composée de séries de bosses de différentes tailles permettant de réaliser des sauts et de virages relevés) pour compléter son offre de sports et de loisirs.

Dans le cadre de cette opération, M. Le Maire de Banyuls sollicite l'octroi d'aides financières auprès de divers financeurs comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

BUDGET H.T.				
Poste de dépense	Montant	Financement	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	13 300.00 €	Région Occitanie	60 990.00	30 %
AMENAGEMENT D'UN PUMPTRACK	190 000.00 €	Conseil Départemental des P.O.	40 660.00	20 %
		Etat – DETR	40 660.00	20 %
		Fédération Française de Cyclisme	10 165.00	5 %
		Autofinancement	50 825.00	25 %
TOTAL	203 300.00 €	TOTAL	203 300.00 €	100 %

Décision n° 011/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public locaux à usage d'exposition Artistique ou Artisanale au Port de plaisance - local N°11 avec Mme BOUDEVIN Fetiye pour y

exercer son activité artistique durant une période de 3 ans, pour un loyer mensuel de 103.28 € pour l'année 2022.

Décision n° 012/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public locaux à usage d'exposition Artistique ou Artisanale au Port de plaisance - local N°17 avec Mme DEROUET Soraya pour y exercer son activité artistique durant une période de 3 ans, pour un loyer mensuel de 100 € pour l'année 2022.

Décision n° 013/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public locaux à usage d'exposition Artistique ou Artisanale au Port de plaisance - local N°9 avec Mme BERTA Ida pour y exercer son activité artistique durant une période de 3 ans, pour un loyer mensuel de 121.13 € pour l'année 2022.

Décision n° 014/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public locaux à usage d'exposition Artistique ou Artisanale au Port de plaisance - local N°5 avec Mme AMAT Nicole pour y exercer son activité artistique durant une période de 3 ans, pour un loyer mensuel de 100 € pour l'année 2022.

Décision n° 015/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public locaux à usage d'exposition Artistique ou Artisanale au Port de plaisance - local N°15 avec Mme LANDRIEU Anne pour y exercer son activité artistique durant une période de 3 ans, pour un loyer mensuel de 100 € pour l'année 2022.

Décision n° 016/2022 :

Renouvellement de la ligne de trésorerie sur le Budget du Port de Plaisance, afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Banyuls-sur-Mer, contracte auprès du Groupe Banque Populaire du Sud, une ligne de trésorerie, aux conditions indiquées ci-dessous :

- Montant : 500 000 E
- Durée déterminée : 12 mois
- Index de référence : Euribor 3 mois. (Plancher contractuel de l'Euribor : 0)
- Marge : 0,40%
- Minimum de mobilisation : 50 000 €
- Frais de dossier : 1 000 E
- Commission annuelle de non-utilisation : 500 €. (Payable en l'absence de mobilisation, au titre du trimestre en cours échu).
- Règlement des intérêts : Trimestre échu.

Décision n° 017/2022 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty, à titre gracieux, pour Madame Virginie PUJOL le samedi 15 janvier 2022 afin d'y organiser l'anniversaire de son fils.

Décision n° 018/2022 :

Convention d'utilisations de la salle Bartissol, à titre gracieux, pour Madame Laurence VILA, le vendredi 22 juillet 2022 pour l'organisation de l'anniversaire de son fils.

Décision n° 019/2022 :

Convention d'utilisation de la salle Bartissol, à titre gracieux, pour l'association Banyuls Handball, représentée par son Président Monsieur Jean-François LAFFON le samedi 11 juin 2022 pour l'organisation d'un repas.

Décision n° 020/2022 :

Convention de Mise à disposition gratuite d'un défibrillateur par le Département. Le renouvellement de la convention permet la continuité de l'action en matière de santé publique. Le partenariat de la Ville avec le Département est renouvelé pour une durée de quatre ans. La convention précise les modalités du prêt.

Décision n° 021/2022 :

Signature du devis PRB2201-039167 de OLYS - LIMONEST (69760) d'un montant de 1 008,00 € pour la licence Adobe.

Décision n° 022/2022 :

Signature du devis imprimerie Encre Verte, Saint Estève d'un montant de 1 808,00 € pour l'impression du bulletin municipal de janvier 2022.

Décision n° 023/2022 :

Convention de mise à disposition gratuite du véhicule municipal immatriculé FN-911-ZG, à l'Association Penya Barça, représentée par son président, Monsieur Éric AUGER, pour un déplacement les 17 et 26 février 2022 à Barcelone au Camp Nou.

Décision n° 024/2022 :

Convention d'utilisation de la salle Bartissol, à titre payant, pour Madame ASRI Kamélia le vendredi 25 mars 2022 pour y célébrer son mariage.

Décision n° 025/2022 :

Signature de la proposition de la société FLOWBIRD 100 Avenue de Suffren – 75 015 PARIS, pour l'acquisition de 9 horodateurs au prix de 37 620.00 € H.T., ainsi que le service Smartfolio dont le montant H.T. s'élève à 1 980.00 € pour étendre son parc horodateurs.

Décision n° 026/2022 :

Signature d'une location longue durée, sur 48 mois, d'un véhicule berline Hybride, qui permettra de répondre aux besoins des Services Administratifs, pour un loyer mensuel de 309.80 €.

Décision n° 027/2022 :

Convention d'utilisation de la salle Bartissol, à titre gratuit, pour l'association Pétanqueurs Cru Banyuls, représentée par son Président Monsieur Jean-Claude MERIEUX du samedi 19 novembre 2022 au dimanche 20 novembre 2022 pour l'organisation du Mémorial Sancho.

Décision n° 028/2022 :

Convention d'utilisation salle Bartissol, à titre gratuit, pour l'association Gymnastique Volontaire Pep's 66, représentée par sa Présidente Marie MOULY le lundi de 17 h à 21 h pour la saison 2021-2022.

Décision n° 029/2022 :

Convention de mise à disposition gratuite du véhicule municipal immatriculé FN-911-ZG, à l'Association Banyuls Hand Ball, représentée par son président, Monsieur LAFFON Jean François, pour divers déplacements dans le cadre de compétitions sportives : 29 janvier à Frontignan ; 26 et 27 mars à Prades le Lez ; 2 et 3 avril à Montpellier ; 23 et 24 avril à Jacou, 14 mai à Pignan et 21 et 22 mai à Clermont l'Hérault.

Décision n° 030/2022 :

Convention d'utilisation de la salle 3 située dans l'immeuble Novelty, à titre gracieux, pour l'association Coeur et Santé, représentée par sa Présidente Madame Mireille BODIOU pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, par tacite reconduction, pour l'organisation de cours de gymnastique et de sophrologie.

Décision n° 031/2022 :

Mise à la vente aux enchères du véhicule Nissan, immatriculé 6695 SC 66, acheté par la société Tfy automobile sise 708 route de Maraussan, Chemin rural 101 Rebaut à 34500 BEZIERS, pour un montant de 715 € TTC.

Décision n° 032/2022 :

Mise à la vente aux enchères de la laveuse MATHIEU Ayat Group, Azura Concept, achetée par la société Company Sc. Eco Comtech Srl sise 540 Targu Mures pour un montant de 944 € TTC.

Décision n° 033/2022 :

Don de Madame Anna NADAL, artiste peintre, d'un tableau de Banyuls à la commune de Banyuls-Sur-Mer.

Décision n° 034/2022 :

Annule et remplace la Décision n° 25/2022 du 19/01/2022.

Signature de la proposition de la société FLOWBIRD 100 Avenue de Suffren – 75 015 PARIS pour l'acquisition de 9 horodateurs au prix de 37 620.00 € H.T., ainsi que le service Smartfolio dont le montant H.T. s'élève à 2565 € , pour étendre son parc horodateurs.

Décision n° 035/2022 :

Don de Monsieur José MARIN, artiste peintre-sculpteur, d'une sculpture à la commune de Banyuls-Sur-Mer.

Décision n° 036/2022 :

Convention d'usage salle d'exposition, à titre gracieux, pour Madame GIBERT Edith pour la période du 1er mai 2022.

Décision n° 037/2022 :

Convention d'usage salle d'exposition, à titre gracieux, pour Madame Marie-Noëlle SAGOLS pour la période du 1er mai 2022 au 15 mai 2022.

Décision n° 038/2022 :

Convention d'utilisation gratuite du Hall d'Honneur de la mairie, pour de l'association Banyuls Images représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre DELAMBRE, pour une exposition de photographies pour la période du 16 mai 2022 au 30 mai 2022.

Décision n° 039/2022 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty, à titre gracieux, pour l'association Brick 66, représentée par son Président Monsieur Rodolphe SOLER, du 22 juillet 2022 au 24 juillet 2022 pour l'organisation du salon du Légo.

Décision n° 040/2022 :

Signature du devis n° DE2200001803 du 3 février 2022 de SASTRE GRAVEUR - Perpignan, d'un montant de 588,22 € pour la fourniture de coupes et de médailles pour les associations Pétanqueurs Cru Banyuls - Banyuls Handball - Football Club Banyuls et Aviron Banyulenc pour les compétitions de l'année 2022.

Décision n° 041/2022 :

Convention d'utilisation de la salle Novelty, à titre gracieux, pour Madame Sophie ONIEVA, le samedi 19 février 2022 pour l'organisation de l'anniversaire de sa fille.

Décision n° 042/2022 :

Mise à disposition du Foyer Saint Joseph, représenté par Madame Dora GINER intervenante sociale dans l'équipe éducative, du véhicule municipal immatriculé FN-911-ZG, pour emmener sept enfants et adolescents avec deux accompagnants faire une activité de neige à Font Romeu sur la journée du mercredi 23 février 2022 lors des vacances scolaires.

Décision n° 043/2022 :

Convention de mise à disposition gratuite du véhicule municipal immatriculé FN-911-ZG, à l'Association Penya Barça, représentée par son président, Monsieur Éric AUGER, pour un déplacement le 27 février 2022 à Barcelone.

Décision n° 044/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public Espace Méditerranée avec SAS DES RIRES ET DESCHAMPS représenté par Mr TONETTO Max pour y exercer son activité exploitation de Manège enfantin, machine Barbe à Papa, et Jeux d'adresse durant une période de 1 an, pour un montant de 3 876 € pour l'exercice 2022.

Décision n° 045/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public Espace Méditerranée Stand N°1 et terrasse devant le commerce (7 tables / chaises), avec la SOCIETE COOPERATIVE L'ETOILE représentée par Mr CENTENE Jean Pierre pour y exercer son activité de Vente de produits viti-vinicoles et de spécialités régionales, pour une durée de 1 an, la redevance pour le stand n°1 consentie est de 1968 €, et celle pour l'occupation du domaine public devant le commerce est de 357 € pour l'année 2022.

Décision n° 046/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public Espace Méditerranée Stand N°2 - 3 - 5 et terrasse de 100 m² devant le commerce, avec la SAS LA GANOTTE représentée par Mr CASTELLAR Moïse pour y exercer son activité de Vente de boissons, et plus généralement restauration rapide ainsi que Glaces, pâtisseries, confiseries foraines, pour une durée de 1 an, la redevance pour les stands n°2-3-5 consentie est de 5327.46 €, et celle pour l'occupation du domaine public devant le commerce est de 3468 € pour l'exercice 2022.

Décision n° 047/2022 :

Signature d'une convention d'occupation du domaine public Espace Méditerranée Stand N°6 à 10 et terrasse de 100 m² devant le commerce, avec la SARL LA BOITE A YOUYOU représentée par Mr AKOGLU Yusuf pour y exercer son activité de Vente de boissons, et plus généralement restauration rapide ainsi que Glaces, pâtisseries, confiseries foraines, pour une durée de 1 an, la redevance pour les stands n°6 à 10 consentie est de 8130.42 €, et celle pour l'occupation du domaine public devant le commerce est de 3468 € pour l'exercice 2022.

Décision n° 048/2022 :

Signature d'un contrat de Location du Domaine Public Privé - Box N°9 Zone Artisanale et Terrain attenant avec l'Entreprise GONZALEZ Rénovation représentée par Mr GONZALEZ Daniel pour y stocker son matériel professionnel, ce contrat est conclu à compter du 01/11/2021 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Le loyer consenti est de 65€ pour le box de stockage et de 15€ de charge locative (comprenant la consommation EDF) ainsi que 20 € pour le terrain nu attenant au box.

Le Loyer sera révisé automatiquement tous les ans à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Décision n° 049/2022 :

Convention de mise à disposition gratuite du véhicule municipal immatriculé FN-911-ZG, à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, représentée par Pierre MERCURY, Coordonnateur Accueils de Loisirs Adolescents, pour un déplacement Culturel, le 18 février 2022 à Bages.

N° 15 - Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner - DIA

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la liste des déclarations d'intention d'aliéner :

1. DIA06601622A0001 reçue le 06 janvier 2022, **Rue du Moulin à Vent**, « **Résidence Les Jardins de la Mer** », AD n°s 1487, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542 et 1543 lots n°s 28 et 102, **un appartement et un parking.**
2. DIA06601622A0002 reçue le 13 janvier 2022, **10 rue Jean Bart**, AD n° 584 lots n°s 1, 2, 3 et 4, **deux appartements, un local et un garage.**
3. DIA06601622A0003 reçue le 17 janvier 2022, **4 Place Paul Reig**, AB n° 7 lot n°14, **un appartement.**
4. DIA06601622A0004 reçue le 18 janvier 2022, **14 Avenue Pierre Fabre**, « **Résidence du Fontaulé** », AB n° 530 lot n° 20, **un studio.**
5. DIA06601622A0005 reçue le 18 janvier 2022, **14 avenue du Puig del Mas**, AD n°266 lot n° 6, **un appartement.**
6. DIA06601622A0006 reçue le 18 janvier 2022, **32 rue Richelieu et 6 rue de la Convention Nationale**, AD n°s 1813 et 1812 lot n° 9, **un appartement.**
7. DIA06601622A0007 reçue le 19 janvier 2022, **rue Henry Perrault**, « **Résidence Cap Marine** », AB n° 1008 lot n° 63, **un garage.**
8. DIA06601622A0008 reçue le 19 janvier 2022, **5 Place Bassères**, AD n° 490 lot n° 5, **un appartement.**
9. DIA06601622A0009 reçue le 19 janvier 2022, **17 rue Dugommier**, AD n° 249 lot n° 1, **un appartement.**
10. DIA06601622A0010 reçue le 19 janvier 2022, **15 route des Crêtes**, AK n° 1349, **une villa.**
11. DIA06601622A0011 reçue le 19 janvier 2022, **7 bis rue Arago**, AD n° 530, **une habitation.**
12. DIA06601622A0012 reçue le 26 janvier 2022, **17 Av. de la Gare**, AD n° 11 lot 1, **un appartement.**
13. DIA06601622A0013 reçue le 28 janvier 2022, **24 bis av. Maréchal Joffre**, AD n° 140, **une maison**
14. DIA06601622A0014 reçue le 1^{er} février 2022, **1 rue de la Rode**, AM n° 594, **une maison**

15. DIA06601622A0015 reçue le 04 février 2022, **13 avenue du Maréchal Joffre**, AD n° 1311 lot n°3, **un appartement et un grenier.**
16. DIA06601622A0016 reçue le 04 février 2022, **44 avenue du Puig del Mas**, AD n° 26 **une maison.**
17. DIA06601622A0017 reçue le 04 février 2022, **19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny**, AC n° 683 **une villa.**
18. DIA06601622A0018 reçue le 08 février 2022, **18 Carrer San Jordi**, AM n°s 1129, 1340, 1341 et 1599 lot n° 10 **un garage.**
19. DIA06601622A0019 reçue le 08 février 2022, **lieudit « le Fontaulé »**, AB n°s 1062, 1063, 1064 et 1128 lot n° 6, **une maison et un garage.**
20. DIA06601622A0020 reçue le 08 février 2022, **Impasse les Hauts de St Michel**, AK n°s 1164 et 1165, **un pavillon.**
21. DIA06601622A0021 reçue le 08 février 2022, **10 rue Saint-Vincent**, AD n°s 148 et 119 **une maison.**
22. DIA06601622A0022 reçue le 10 février 2022, rue Jean Iché « **Rés les Roches Blanches** » bât. A6, AD n° 1693 lots n°s 197 et 168, **un appartement et un parking.**
23. DIA06601622A0023 reçue le 10 février 2022, 4 rue Joliot Curie, « **Résidence la Baillaury** », AB n° 1007 lot n° 30, **un appartement.**
24. DIA06601622A0024 reçue le 10 février 2022, **12 avenue Pierre Fabre**, AB n°s 527, 528 et 529, **un pavillon.**
25. DIA06601622A0025 reçue le 11 février 2022, « **Résidence Castell Béar** », route de Cerbère, AM n° 1311 lot n°63, **un appartement.**
26. DIA06601622A0026 reçue le 14 février 2022, AB n° 1059 lot n°103, « **Résidence les Hauts du Fontaulé** », impasse des Lauriers, **un garage.**
27. DIA06601622A0027 reçue le 14 février 2022, AK n° 1100, **52 rue Jean Ferrer**, **une villa ;**
28. DIA06601622A0028 reçue le 14 février 2022, AD n° 1311, **13 avenue du Maréchal Joffre**, **2 débarras**
29. DIA06601622A0029 reçue le 14 février 2022, **13 avenue du Maréchal Joffre**, AD n°1311lot n° 2, **une chaudière.**
30. DIA06601622A0030 reçue le 14 février 2022, **13 avenue du Maréchal Joffre**, AD n° 1311 lot n°7 pour partie, **un grenier.**
31. DIA06601622A0031 reçue le 16 février 2022, **36 avenue du Général de Gaulle**, AB n° 351 lots n°s 1, 2 et 3, **2 caves et un appartement.**
32. DIA06601622A0032 reçue le 16 février 2022, **29b avenue de la Fontaine**, AC n° 359, **une maison.**



33. DIA06601622A0033 reçue le 18 février 2022, **Allée des Elmes**, AD n°s 838 et 1644 lot n° 9, **un appartement.**
34. DIA06601622A0034 reçue le 22 février 2022, « **Résidence les Jardins de la Mer** », bâtiment J, AD n°s 1487, 1537 à 1543, lots n°s 8 et 102, **un appartement et un parking.**
35. DIA06601622A0035 reçue le 22 février 2022, « **Résidence Cadamont** » chemin du Mas Guillaume, AM n° 686 lot n° 6, **un appartement.**
36. DIA06601622A0036 reçue le 28 février 2022, **36 rue Jean Ferrer**, AK n° 1121, **une villa.**
37. DIA06601622A0037 reçue le 28 février 2022, **14 rue Danton**, AD n° 1146, **une maison.**
38. DIA06601622A0038 reçue le 28 février 2022, **13 rue du Dr Paul Boulignat**, AK n° 1420, **un pavillon.**
39. DIA06601622A0039 reçue le 1^{er} mars 2022, **13 avenue du Maréchal Joffre**, AD n° 1311 lot n° 4, **un appartement et 2 débarras.**

